

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le

ID : 007-210702601-20240802-D_202407_39-DE

Séance du 30 juillet 2024

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	9

Date de la convocation 19.07.2024 Date d'affichage 01.08.2024 Objet de la Délibération DM 1 - 2024	L'an deux mil vingt-quatre et le trente juillet A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / R. PELLEGRIN / RIOU J. / BARDINE L. Excusés : BAUDRAND M. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V. / GRANDJEAN L. / CHEVAT L.
--	--

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE Crédits ouverts au BP 2024

Chap	Article dépense	Désignation	Budget primitif	Décision Modificative
Chap 041	2131	Immobilisations corporelles	4 434,41	- 3 427,62
Chap 13	13911	Subventions d'investissement		+ 3 427,62
Chap 041	231	Immobilisations en cours		+ 4 000
Chap	Article recette	Désignation	Budget primitif	Décision Modificative
Chap 041	1321	Subventions d'investissement	3 427,62	- 3 427,62
Chap 13	1321	Subventions d'investissement		+ 3 427,62
Chap 041	203	Immobilisations incorporelles		+ 4 000

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter d'apporter au Budget Commune 2024 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses reprises ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité
Adopte cette décision modificative

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme



Alain BERNARD,

Maire de SAINT LAGER BRESSAC